



DECISION DU PRESIDENT N°2026-312

ATTRIBUTION DU MARCHÉ 262501 FOURNITURE D'UN VEHICULE DE MOINS DE 3.5 TONNES DE STYLE « PICKUP » RELANCE DE LA CONSULTATION APRES DECLARATION SANS SUITE

Le Président du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9, L.5211-10 et L.5216 et suivants,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2120-1 2°, L2123-1 1°, R.2123-1 1°, R.2123-4 et suivants,

Vu la délibération n°2026-03-08 du 9 avril 2026 portant délégation d'une partie des attributions Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu les crédits inscrits au Budget 2026,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 2 juillet 2026 et publié sur Les Echos Dematis le 2 juillet 2026 sous le n° 1170386, avec une date limite de remise des offres fixée au 31 juillet 2026 à 12h00,

Vu le rapport d'analyse des offres,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le rapport d'analyse des offres et le classement qui en résulte ;

Article 2 : d'attribuer le marché n° 262501 FOURNITURE D'UN VEHICULE DE MOINS DE 3.5 TONNES DE STYLE « PICKUP » RELANCE DE LA CONSULTATION APRES DECLARATION SANS SUITE au candidat SEGARP pour un montant total de 39 980 € HT, soit un prix de vente du véhicule de 47 976 € TTC et un total de 48 329.76 € TTC dont 353.76 € de frais de carte grise inclus.

Article 3 : de signer le marché n°262501 FOURNITURE D'UN VEHICULE DE MOINS DE 3.5 TONNES DE STYLE « PICKUP » RELANCE DE LA CONSULTATION APRES DECLARATION SANS SUITE.

Article 4 : de préciser que la présente décision sera transmise pour information au Conseil communautaire.

Givrand, le 16 septembre 2026,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 23 SEP. 2026
- de la publication sur www.payssaintgilles.fr le : 23 SEP. 2026

Le Président,

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération

ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr